

Adapter l'École aux enjeux climatiques : du bâti scolaire à l'éducation écocitoyenne

Contribution de l'UNSA Éducation :
22 propositions pour agir



Introduction



L'ONU a établi en 2015, dix-sept objectifs de développement durable (ODD) pour sauver notre planète à l'horizon 2030. Plusieurs d'entre eux engagent le monde de l'éducation. À cette date, selon l'accord de Paris pour le climat, il faudra avoir limité l'augmentation de la température de 1,5°C, puis de 2°C en 2050. Comment y parvenir ? Pour la France, cela impose de passer à la neutralité carbone, soit une division par 6 des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire.

L'Éducation nationale a un rôle clé à jouer dans l'adaptation de notre société au changement climatique. Elle doit également s'engager dans la transition écologique. Elle ne peut évidemment pas être seule dans cet effort à fournir qui concerne toutes les facettes de la production, de la consommation, de la manière de se nourrir, de se déplacer et de bâtir, et plus largement de vivre en société. Des expériences dans le monde scolaire se sont multipliées ces dernières années mais, face à un changement climatique brutal, pour lequel nos efforts, selon les expertes et experts du GIEC, ne sont ni assez forts ni assez rapides pour l'instant¹, il faut un changement d'échelle. Cela implique des politiques publiques allant de l'éducation au développement durable, à la fabrique d'une citoyenneté écologique, des écogestes à la rénovation globale et performante du parc immobilier scolaire dans son ensemble, en misant sur l'implication des usagers et de l'ensemble des personnels. L'approche globale et systémique est nécessaire. Les épisodes de plus en plus nombreux de canicules sur l'ensemble du territoire ou les inondations qui ont récemment touchées une grande partie de la France sont autant d'éléments qui nous montrent qu'il est urgent d'agir.

La place prépondérante du bâti scolaire

Avec leurs bâtiments, leurs terrains, leurs gymnases, voire leurs extérieurs proches et abords, les écoles, collèges et lycées² forment ensemble une immense superficie :

- 50 millions de m² pour les écoles
- 38 millions de m² pour les collèges
- 41 millions de m² pour les lycées

Cela représente un total de 140 millions de m² pour 60 000 écoles, collèges et lycées. En surface, ces bâtiments représentent 45 % du patrimoine des collectivités territoriales. Les objectifs de la France en ce qui concerne les bâtiments publics sont de réduire les gaz à effet de serre de moitié d'ici 2030, ce qui illustre l'importance du bâti scolaire pour atteindre de tels objectifs³.

L'Éducation nationale, avec son million de personnels et ses 12 millions d'élèves, est aussi un des premiers services publics touchés (après les hôpitaux) quand les premiers effets du changement climatique en France se font sentir, comme en 2019 avec la canicule qui avait entraîné le report du brevet des collèges, ou plus récemment des établissements endommagés par les forts orages de début septembre. La rentrée 2023 a également été marquée par des températures records. Les inondations du mois de novembre de la même année ont montré la fragilité de l'ensemble de nos infrastructures dans des parties importantes du territoire français.

Ainsi, les journées anormalement chaudes et/ ou marquées par de fortes intempéries seront plus nombreuses dans les années à venir et toucheront l'ensemble du territoire, y compris sur temps scolaire⁴.

1 Ce qu'il faut retenir du 6e rapport d'évaluation du GIEC, en ligne https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20250_4pages-GIEC-2.pdf et aussi sur le site UNSA Éducation « Synthèse du GIEC : dernière sommation avant le point de non-retour ? » <https://www.unsa-education.com/article/-synthese-du-giec-derniere-sommation-avant-le-point-de-non-retour/>

2 L'essentiel sur le rapport de la mission d'information sur le bâti scolaire à l'épreuve de la transition écologique, Sénat, https://www.senat.fr/fileadmin/Structures_temporaires/missions_d_information_communes/MI_bati_scolaire/cEssentiel_BatiScolaire_.pdf

3 La planification écologique dans les bâtiments, secrétariat général à la planification écologique, 23 juin 2023, <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/SGPE-La%20planification%20C3%A9cologique%20dans%20les%20b%C3%A2timents.pdf>

4 Voir étude de l'INSEE, août 2022, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6522912#:~:text=Au%20cours%20des%20trois%20d%C3%A9cennies,de%2015%20journ%C3%A9es%20anormalement%20chaudes.>

Le défi technique et financier de la rénovation du bâti scolaire

Les écoles et les établissements scolaires représentent un immense défi en termes de rénovation globale et de reconstruction pour permettre des apprentissages dans de bonnes conditions, et l'exercice satisfaisant de nos métiers. Selon les territoires, des enjeux de prévention des risques naturels à cause du changement climatique sont aussi à prendre en compte.

Il faut ici mentionner le contexte institutionnel de partage de la compétence éducative avec les collectivités territoriales qui ralentit la cohérence et la rapidité pour agir sur ce bâti alors que les besoins financiers sont immenses et contraints par le temps et l'organisation scolaire. Pour autant dès à présent, ces écoles et ces établissements peuvent déjà entrer de multiples manières dans cette transition : commandes publiques, restauration scolaire, hébergement, actions citoyennes, projets pédagogiques, gestion de la biodiversité à l'intérieur des murs et dans les abords, etc.

Tout cela nécessite des engagements financiers de long terme, massifs, qui doivent être partagés entre l'État et les collectivités. Le rapport de François Demarcq sur la rénovation énergétique des bâtiments scolaires indiquait en 2020 que 40 milliards d'euros seraient nécessaires pour ce chantier de rénovation¹, cela nécessite aussi de réfléchir sur le financement de ces investissements écologiques. Plus récemment, le rapport Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz pour France Stratégie a proposé une fiscalité spécifique avec un impôt sur le patrimoine des plus riches afin de respecter l'objectif de rénovation des bâtiments publics d'ici 2030². Un plan vert de grande importance sur le bâti scolaire est donc impératif.

L'action publique en faveur de la sobriété énergétique et de la rénovation du bâti scolaire

L'hiver dernier a été marqué par un plan gouvernemental de sobriété énergétique qui a également concerné les bâtiments scolaires. Mais la prise de conscience de la nécessité d'une action publique forte dans le domaine scolaire, et en particulier en ce qui concerne le bâti scolaire, ne s'est imposée que récemment. Un grand plan de rénovation a été annoncé par le Président de la République en avril 2023, et l'ambition de rénover l'ensemble des écoles, collèges et lycées dans un délai de 10 ans a été formalisé pour le gouvernement. Cela a entraîné le lancement du plan #EduRenov en mai avec l'ambition de rénover 10 000 bâtiments scolaires d'ici 2027, le tout sous l'égide de la Banque des territoires³, et l'annonce à la rentrée 2023 d'y consacrer une partie du budget du Fond Vert. Cela complète plusieurs autres initiatives comme la loi Climat et résilience de 2021 ou bien encore la création d'un Secrétariat général à la planification écologique en 2022. Du côté des collectivités territoriales, de nombreuses initiatives ont actuellement lieu : le rapport de la mission parlementaire du Sénat de juin 2023 permet d'avoir une synthèse à jour dans ce domaine.

Une priorité syndicale qui engage tous les métiers de l'éducation

L'UNSA Éducation fait du virage écologique de notre société, une priorité. Il ne s'agit pas que de prendre des mesures pour s'adapter aux conséquences de ce changement climatique, mais aussi d'agir globalement, de manière systémique, à la fois pour réduire l'empreinte écologique, et pour préparer et former les millions d'enfants et de jeunes à ce monde nouveau, tant du point de vue des programmes, des formations universitaires, que de la préparation aux métiers d'avenir.

L'UNSA Éducation fait de ce sujet une priorité syndicale, avec la force donnée par tous les métiers qu'elle représente : enseignantes et enseignants, personnels de direction et d'inspection, travailleurs sociaux et de santé, personnels administratifs, techniques, éducatifs,

1 François Demarcq, Rapport sur la rénovation énergétique des bâtiments scolaires, 2020 https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/275695.pdf

2 Les incidences économiques de l'action pour le climat, 2023 https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/289488_1.pdf

3 <https://www.banquedesterritoires.fr/batiments-scolaires-relever-le-defi-de-la-renovation-energetique#:~:text=Ce%20programme%20a%20pour%20objectif,le%20dispositif%20Eco%20Energie%20Tertiaire>

et d'accompagnement, qui tous agissent déjà dans les écoles et dans les établissements avec de nombreuses initiatives. L'UNSA Éducation s'engage de toutes ses forces pour faire de la transition écologique un enjeu majeur du débat éducatif, en impliquant ses adhérents et adhérentes, en intégrant ce sujet dans ses revendications et dans sa communication, en l'imposant auprès des acteurs et décideurs politiques, auprès des acteurs associatifs, et en cohérence

avec les organisations internationales dont elle est membre (Comité Syndical Européen de l'Éducation et Internationale de l'Éducation).

Ainsi, ce document, élaboré collectivement avec les syndicats qui composent notre fédération contient des propositions, certaines très concrètes, d'autres plus prospectives, afin d'adapter l'École aux enjeux climatiques.

I°) Des rénovations et des constructions scolaires durables pour engager la transition écologique

A/ Rénover et construire des écoles et EPLE résilients

Le bâti scolaire est une compétence des collectivités territoriales depuis les lois de décentralisation des années 1980 qui amènent communes, départements et régions, voire intercommunalités, à financer la rénovation et la construction des établissements. Les travaux induits sur le bâti, l'architecture, sur la construction scolaire, au-delà d'un cadre législatif très réduit, ne sont donc pas forcément cohérents, et une cellule « bâti scolaire » n'a été créée que très récemment au sein du ministère. Les collectivités ont toutefois beaucoup investi dans cette mission, qui coûte cher : par exemple aujourd'hui, la construction d'un collège représente une dépense de 30 à 60 millions d'euros. L'enjeu de la construction est essentiel dans la mesure où l'impact écologique d'un établissement ne peut être corrigé qu'à la marge une fois qu'il est construit, à moins de rénovations lourdes. C'est au moment de la construction du bâti que le coût écologique est souvent le plus important, ce qui implique une anticipation pour avoir des chantiers vertueux du point de vue écologique.

La sécurité, le numérique, la culture sont souvent déjà intégrés dans l'architecture scolaire, mais l'écologie n'a jusqu'à récemment pas été un axe global et central de ces politiques locales du bâti. Il existe cependant de nombreuses

constructions Haute Qualité Environnementale, partout en France, qui ont représenté un premier pas vers la transition écologique de l'éducation dès les années 2000. Il faut une généralisation de ces bonnes pratiques, qui sont en cohérence avec les obligations réglementaires, mais aussi évidemment avec les autres leviers de bâti scolaire qui permettent une bonne qualité d'apprentissage (ergonomie, espaces de repos, circulations, lumière et qualité de l'air en utilisant des capteurs CO2 systématiquement).

Ce travail de construction et de rénovation est mené régulièrement par toutes les collectivités. L'intensifier nécessite aussi de penser au remplacement de ces infrastructures pendant les travaux, quand les rénovations les moins lourdes sont menées aujourd'hui uniquement pendant les vacances scolaires.

B/ Un bâti scolaire adapté aux territoires

Le bâti scolaire ne peut pas être une école ou un EPLE type où le préau, la vie scolaire, les escaliers sont situés au même endroit partout sur l'hexagone voire sur d'autres continents. C'est pourtant le cas, car la forme scolaire a été modélisée au moment de la massification de l'enseignement secondaire dans les années 1960, et c'est un tort, car cette architecture normalisée n'est absolument plus adaptée aux contraintes climatiques actuelles ou futures

de certains espaces français et notamment la montagne, le littoral et l'outre-mer : le froid, le gel, des risques naturels et l'usure de certains matériaux du fait de l'air marin, du froid, du gel dégradent rapidement les établissements, notamment en outre-mer. Les risques naturels spécifiques au littoral sont à prendre en compte, alors même que les aléas climatiques vont devenir plus forts et plus fréquents dans les années à venir.

Au-delà des contraintes législatives et réglementaires qui existent déjà, l'école et les établissements scolaires doivent être pensés comme un espace partagé de résilience, fonction qu'ils occupent souvent aujourd'hui, pensés pour la coéducation, proposant des services pour toute la population.

Proposition 1 :

Créer un Observatoire National de l'Adaptation du bâti scolaire au Climat et à l'Écologie qui réunit représentant.es du ministère et des collectivités, représentant.es des agents, et représentant.es des usagers. Cet observatoire aurait pour mission la rédaction d'un cahier des charges contraignant qui intégrerait un volet végétalisation et biodiversité, un volet confort thermique, un volet gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets, un volet commande publique, et un volet accompagnement à la maîtrise d'usage.

Ce cahier des charges « bâti scolaire et transition écologique » doit faire l'objet d'une déclinaison régionale et départementale à travers un plan de transition du bâti pluriannuel basé sur l'objectif 2030.

Proposition 2 :

Tous les projets de rénovation doivent impliquer l'ensemble des personnels et des usagers des établissements au moyen de réunions spécifiques permettant un niveau d'information et de propositions le même pour tous et toutes. Ces réunions se tiendront en amont et/ou en parallèle des instances des écoles et établissements. Dans le cas des rénovations, le calendrier, les conditions de la mise en travaux, l'intérêt du point de vue de la transition écologique, et les modalités de l'accompagnement à la maîtrise d'usage doivent être précisément indiqués.

Proposition 3 :

Un état des lieux sur l'ensemble du parc des écoles, des collèges et des lycées est indispensable. Une politique publique ambitieuse de rénovation du bâti scolaire implique en effet que l'on sache précisément quelles structures ont besoin d'être rénovées et pourquoi. Cet état des lieux doit être fait avec l'ensemble des acteurs concernés (État, administration et collectivités territoriales) et à toutes les échelles.

Proposition 4 :

le coût financier global, qui ne pourra être calculé qu'après cet état des lieux, doit être à la hauteur des enjeux de plus en plus pressants. L'inaction climatique a de toute façon un coût bien plus important que l'action pour rénover. **Un plan budgétaire propre est nécessaire : cela implique de trouver les financements adéquats**, et comme le rapport de France Stratégie l'indique, cela peut passer par un impôt sur le patrimoine des plus riches. L'action publique dans ce domaine doit se doubler d'un courage politique pour faire face au changement climatique. Un plan vert ambitieux sur le bâti scolaire est impératif.

Proposition 5 :

L'état des lieux des écoles et EPLE contenant de l'amiante doit impérativement être mené à terme. Le diagnostic, puis les travaux de désamiantage doivent être fléchés dans le budget alloué par l'État à l'adaptation du bâti scolaire. Les effets sur la santé des personnels et des élèves doivent être mesurés. La présence avérée de matériaux dangereux ne doit pas être un frein pour la nécessaire rénovation du bâti selon les normes écologiques.

C/ Un bâti scolaire exemplaire pour la gestion des ressources

L'eau et l'énergie sont des enjeux majeurs pour la vie quotidienne des écoles et des établissements. On l'a vu pour la crise sanitaire, pour l'accès aux sanitaires et depuis le début de la guerre en Ukraine, le coût de l'énergie a un impact majeur sur les finances des établissements. C'est d'ailleurs sans doute cet aspect comptable qui accélère, et c'est tant mieux, la réflexion sur la nécessaire transition écologique du bâti scolaire et plus largement de l'éducation. Le lien entre la consommation de l'énergie et l'émission de gaz à effet de serre est évident : 5 % environ des bâtiments scolaires ont encore un chauffage au fioul, très émetteur de GES, et les trois quarts d'entre eux ont un chauffage au gaz naturel, énergie non renouvelable. Moins et/ou mieux consommer, isoler sont donc des opérations qui réduiront l'empreinte carbone des écoles et établissements.

L'eau doit être un critère important pour des établissements adaptés au changement climatique : en réutilisant systématiquement l'eau de pluie, par une réflexion sur les moyens utilisés pour la végétalisation et les espaces verts, en privilégiant un recours responsable aux ressources naturelles environnantes. Plus largement, l'utilisation de l'eau se répercute sur de nombreux points, que ce soit pour la construction à travers le béton, ou pour l'alimentation à travers la viande consommée à la cantine. Cet impact plus large doit être intégré aux efforts d'adaptation. De nombreux départements d'outre-mer sont touchés par des coupures d'eau qui ont un impact pédagogique majeur (fermetures d'établissement en Guadeloupe ou à Mayotte par exemple). La rénovation des réseaux d'alimentation en eau doit bénéficier d'un plan de financement spécifique.

L'énergie est un axe majeur d'action pour passer à la neutralité carbone dès 2030 en allant vers une autonomie et une autosuffisance, autant que de possible, par l'utilisation des énergies renouvelables (éoliennes, solaire, géothermie, etc.). Cela passe aussi par un travail sur les économies d'énergie, à travers une meilleure isolation thermique des équipements, la détection des mouvements et/ou la généralisation des LED pour l'éclairage, ou en-

core la possibilité d'éteindre en fin de journée les ordinateurs plus facilement, par exemple. Pour travailler, le confort est important, avec un impact sur la capacité de concentration tant pour les élèves que pour les personnels. Ni trop chaud, ni trop froid, mais la manière de se vêtir peut aussi être discutée avec l'ensemble de la communauté scolaire. L'élaboration de solutions en lien avec l'architecture, telles que la climatisation naturelle, l'utilisation de matériaux biosourcés pour l'isolation, la réintroduction de la biodiversité et de la végétation dans les enceintes scolaires ou bien encore l'utilisation de peinture réfléchissante sont parmi les bonnes pratiques qu'il faut généraliser.

Cette réflexion sur l'énergie doit aussi être pensée plus largement avec l'élaboration de plans de mobilité des personnels et des élèves, sur le modèle des entreprises, pour favoriser les déplacements doux et la mutualisation (outil de partage de covoiturage, garage à vélo sécurisé, etc).

Le système éducatif en France, ne met pas l'écologie au centre de ses préoccupations actuellement : dans l'édition 2023 du baromètre UNSA des métiers, 41% des personnels répondent que la transition écologique n'est pas une priorité de leur employeur.



Proposition 6 :

L'attention particulière sur l'énergie est nécessaire : il est indispensable de revoir les modes de chauffage à court (fioul, dont l'interdiction est prévue dans quelques années) ou moyen terme (gaz naturel). Cela passe par un développement des énergies renouvelables et une architecture favorable à la circulation naturelle de l'air. L'autonomie énergétique, pour difficile qu'elle soit du point de vue technique et financier doit être l'objectif à moyen et long terme. Cela implique de renoncer à des solutions qui ne prennent pas en compte la préservation de la planète comme la climatisation artificielle, ou l'usage immodéré des façades en verre.

Proposition 7 :

Chaque établissement et chaque école doit avoir **un projet collectif concernant la gestion de l'eau :** cela passe, par exemple, par l'installation d'économiseurs d'eau, par la récupération des eaux de pluie et au préalable la garantie pour tous les établissements d'avoir de l'eau accessible. Sur ce point, en accord avec la préconisation gouvernementale, une information pour tous les personnels et pour les élèves sur le cycle de l'eau et sa nécessaire préservation est indispensable. Il faut par ailleurs améliorer l'accès aux sanitaires dans une telle optique.

Proposition 8 :

L'usage des produits d'entretien, pour les locaux et les espaces verts dans les établissements, doit obéir comme le cadre réglementaire l'indique, à des normes de préservation de l'environnement.

Proposition 9 :

Une réflexion commune et des actions concrètes devront se mettre en place dans chaque école et établissement en ce qui concerne **les déplacements en transport :** l'usage des transports en commun ou des vélos doit être privilégié, le covoiturage doit être mis en place à grande échelle. Cela passe aussi par une réflexion sur les abords des bâtiments qui sont souvent des zones à forte émission de pollution (en raison des moteurs des voitures qui tournent à l'arrêt), ce qui a un impact fort sur l'émission de GES, mais aussi sur la santé des plus jeunes. Il faut arriver à limiter ces situations qui ont des incidences fortes sur la santé, en particulier en ce qui concerne les maladies respiratoires.

Proposition 10 :

Toutes ces actions visent essentiellement à faire baisser l'émission de GES en lien avec les écoles et les établissements scolaires. Il est donc indispensable en plus des référents et référents « bâti scolaire » **d'instituer des postes de référents et référents GES,** comme cela existe dans de nombreuses entreprises et dans d'autres administrations afin de mesurer l'impact des mesures prises sur les émissions de GES.

D/ Un bâti scolaire qui intègre davantage la santé des personnels et des usagers

On ne peut pas travailler quand il fait trop chaud dans une pièce. C'est le code du travail qui le dit, bien qu'aucune norme n'existe dans notre champ professionnel, à la différence d'autres secteurs d'activité. Cela concerne également les périodes de grand froid. C'est d'autant plus vrai quand on est 30 dans une pièce de taille moyenne. Un bâti scolaire qui protège la santé des personnels et des usagers prend

en compte l'ombre, l'orientation des fenêtres, l'isolation thermique du bâti, l'aération naturelle (par exemple en Polynésie française où les nouveaux établissements intègrent des normes bioclimatiques), voire des formes de climatisation, la plus efficace et sobre énergétiquement et écologiquement, quand ce n'est pas possible autrement (outré-mer notamment).

Un bâti scolaire mieux vécu par les personnels et les usagers doit mieux prendre en compte la taille des classes, aujourd'hui trop

réduite, et la question du bruit (revêtement, mobilier, acoustique, etc.) comme les guides « Bâti scolaire » le mentionnent¹.

Cette problématique de santé et de conditions de travail et d'apprentissages passe par un accès à des sanitaires en nombre suffisant, tout autant que de point d'eau permettant de pouvoir s'hydrater.

Cette attention pour la santé peut aussi être différenciée selon l'âge, avec des difficultés à supporter la chaleur à partir de 50 ans en ce qui concerne les personnels, et plus généralement pour les élèves et agents en situation de handicap.

Cela passe aussi par une réflexion globale sur la sécurité des personnels et des usagers au quotidien, en intégrant les divers risques climatiques dans les plans particuliers

de mise en sécurité et dans les simulations organisées régulièrement car le changement climatique entraîne des phénomènes climatiques extrêmes ou la possibilité de grands feux.

Ce travail d'adaptation induira nécessairement des réflexions sur les rythmes scolaires, à l'échelle de la journée, de la semaine et de l'année, pour qu'ils soient mieux adaptés aux meilleures températures pour les apprentissages.

Enfin, le phénomène d'éco-anxiété avéré par des études telles que celle menée par l'ADEME en 2023 doit être intégré dans les politiques de médecine scolaire, et de santé mentale des jeunes et des enfants.

1 <https://batiscolaire.education.gouv.fr/>

Proposition 11 :

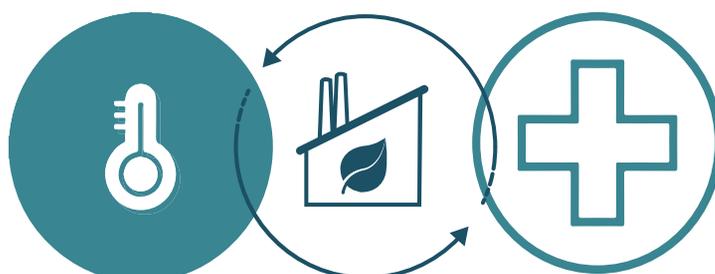
Intégrer les questions liées au climat et à la santé des personnels dans les critères d'évaluation du Conseil d'évaluation de l'École et pour les visites de terrain. La résilience, face aux risques climatiques du point de vue de la sécurité mais aussi en matière de santé mentale, **face à l'éco-anxiété**, doit ainsi intégrer les critères d'évaluation.

Proposition 12 :

Si les guides sur le bâti scolaire, parus en 2022, proposent de nombreuses pistes intéressantes, il est à noter que les enjeux climatiques y sont peu abordés. **Il est donc nécessaire de réviser dès à présent ces guides** pour qu'il y ait une dimension écologique plus importante et à même de faire face aux enjeux du moment et de notre avenir proche.

Proposition 13 :

Le seuil d'alerte en cas de fortes chaleurs doit être adapté aux situations d'enseignement, de vie scolaire, et d'apprentissages, ainsi qu'à l'âge de la population scolaire (de 2 à 64 ans et plus). **Il est indispensable d'adopter une température au-dessus de laquelle l'activité professionnelle présenterait un danger pour la santé des personnels et des élèves et qui nécessiterait un arrêt des activités.** Cette disposition, non encore prévue selon les textes réglementaires, pourrait reposer sur les préconisations de l'Institut national de recherche et de sécurité, qui établit déjà des recommandations pour le monde du travail dans son ensemble.



II°) Une forme scolaire levier des transitions

A/ Des formes scolaires repensées pour des élèves autonomes et responsables et pour un meilleur climat scolaire

L'écologie fait déjà partie du quotidien des élèves, avec des bacs à recyclage présents dans les classes, des projets de classe liés à l'écologie depuis les années 1980, la mise en œuvre des éco-délégués au collège et au lycée depuis 2019 dont se sont emparés nombre d'établissements. Le nécessaire changement d'échelle de la transition écologique passe par le développement de nouvelles compétences sociales chez les élèves, comme l'apprentissage du compromis et de la résolution des conflits, comme l'Espagne le met en œuvre depuis 2019, ou comme pilier de la résilience de nos sociétés, alors que les conflits d'usage se multiplient. L'étude de l'ADEME évoquée précédemment révèle le souci des jeunes de disposer d'informations objectivées et scientifiquement justes. Par l'apprentissage de l'autonomie et de la responsabilité, par la capacité à travailler ensemble, en équipe, en projet, ces nouvelles compétences sont indispensables au vu du défi

climatique où l'effort individuel ne résout rien et où les bonnes volontés ne suffisent plus. Cela peut aussi passer par un travail sur l'empathie et la gestion des émotions, nécessaire face au développement de l'éco-anxiété.

Ces compétences, qui aident à construire l'écocitoyenneté, passent par de nouveaux temps et de nouveaux espaces de la forme scolaire : des espaces de travail, d'échange, de débat qui ne se limitent plus à la salle de classe, grâce à une modularité des espaces scolaires qui doit faire partie des cahiers de charge du bâti.

Ces nouvelles compétences pourront se concrétiser dans une nouvelle manière de penser la rénovation et la construction du bâti scolaire en impliquant bien davantage les personnels et les usagers dans leur conception, leur aménagement, en prenant mieux en compte leur expérience et leurs besoins, quel que soit leur métier pour les personnels, et leur niveau (classe d'âge) pour les élèves.

Proposition 14 :

Les attributions du CNVL et des CAVL doivent être renforcées par la parution de nouveaux textes réglementaires en lien avec les associations lycéenne. Ces instances nationale et locales doivent ainsi accompagner le travail des Conseils de la vie collégienne et de la vie lycéenne sur l'appropriation de leur espace scolaire, pour développer de nouveaux usages, avec des moyens dédiés, notamment à travers le fonds d'innovation pédagogique récemment créé à l'échelle nationale.

Proposition 15 :

Généraliser les éco-délégués et impliquer davantage les élèves selon des modalités d'actions qui peuvent être guidées. Cela passe par une meilleure information de toutes les équipes pédagogiques, en utilisant plus particulièrement les guides pour les éco-délégués élaborés par l'ADEME. Les éco-délégués pourront être généralisés dans le 1er degré, selon des modalités coopératives afin de favoriser l'implication des plus jeunes élèves.

B/ La protection de la biodiversité dans l'espace scolaire

La question de la pédagogie est centrale car la forme scolaire, comme toute organisation

sociale, est bousculée par l'urgence climatique. Les personnels de direction et d'inspection, les formateurs, doivent pouvoir accompagner les personnels vers d'autres formes pédagogiques davantage en lien avec la nature, et le vivant.

L'emprise scolaire doit se penser avec son milieu naturel, ses espaces verts doivent être des espaces de biodiversité, favorisés et protégés, intégrés dans les activités pédagogiques (par exemple, hôtels d'insecte, ruches, potagers existent déjà dans de nombreux lieux). Plus largement, le lien à la nature doit aussi être l'objet d'une attention particulière : en faisant classe dehors, par la présence animale et végétale, en classe et dehors et par la reconnexion au vivant que proposent par exemple les cours végétalisés. Cela passe aussi par une désartificialisation des sols, déjà expérimentée dans de nombreuses communes, mais qu'il faudrait généraliser.

Cet effort pour la nature passe non seulement par l'entretien des espaces scolaires (sans produits phytosanitaires et en choisissant mieux les produits d'entretien à l'intérieur), mais aussi par la gestion de la commande publique pour les cantines, par l'utilisation des cuisines et par le choix des menus. La restauration collective a un rôle essentiel à jouer pour favoriser l'agriculture durable, voire bio-

logique, et la biodiversité dans l'environnement proche. La question de l'empreinte écologique des aliments, étudiée en cours, ne peut être ignorée dans les menus et dans le quotidien des personnels et des élèves : journée sans viande et/ou sans poisson, choix des céréales et des légumes peu consommateurs d'eau sont quelques exemples que l'on peut généraliser. Le gaspillage, qui fait déjà l'objet de nombreuses actions dans les établissements, est un levier d'amélioration, en changeant l'organisation des cantines (la possibilité de se resservir par exemple), tout en prenant en compte les contraintes des agents et la gestion des emplois du temps. La question des déchets est déjà prise en compte localement, mais le compostage doit pouvoir être facilité partout avec un accompagnement des collectivités. On assiste en effet à de nombreuses initiatives et bonnes pratiques qu'il faut populariser afin de les généraliser : on peut ici citer les « gachimètres à pain » pour éviter le gaspillage, les « bourses aux desserts » dans le même esprit, ou des thématiques « santé et alimentation » qui font l'objet d'actions régulières.

Proposition 16 :

Tous les projets d'école et d'établissement doivent intégrer un volet « E3D », soutenus par des personnels ressources à l'échelle académique et à l'échelle des collectivités. Personnels et usagers doivent être impliqués dans sa rédaction, à l'aide de temps de concertation dédiés. Pour atteindre ses objectifs, l'E3D doit devenir un axe central de la formation des personnels de direction et d'inspection assurée par l'IHE2F.

Proposition 17 :

Il est nécessaire d'avoir des interlocuteurs et interlocutrices dédiés à l'échelle des collectivités territoriales, identifiés et en nombre suffisant, pour épauler directions d'écoles et adjoints gestionnaires dans l'usage écologique des emprises scolaires et la reconnexion au vivant.

C/ Au service de la nature et d'une agriculture durable

L'apport de l'enseignement agricole ne peut être négligé. L'enseignement agricole, étroitement lié au secteur paysan et agronomique est particulièrement impacté par la crise climatique. Le secteur doit répondre à des objectifs parfois contradictoires : améliorer la qualité de l'alimentation, diminuer l'impact néfaste de l'agriculture intensive et protéger l'environ-

nement. Cette transition dans la manière de cultiver la terre, d'en tirer un revenu suffisant et de pouvoir nourrir la population de manière qualitative et sécurisée est une problématique au cœur de la formation des nouvelles générations d'agriculteurs et agricultrices. La production agricole en France repose sur une industrie méconnue du public, un modèle économique dominant basé sur l'expansion et l'emprunt, avec une organisation corporatiste éprouvée, trop souvent peu motivée à s'engager dans une

nouvelle voie de production. Le bio, c'est aujourd'hui seulement 6,5% des terres cultivées. Le référentiel de formation « enseigner à produire autrement » tente de modifier les cadres de raisonnement et les modes d'acquisitions de savoirs et pratiques, tout en cherchant à conjuguer performance économique, sociale et environnementale.



Proposition 18 :

Les bonnes pratiques, les exemples vertueux existent, mais trop souvent on les ignore. Pourant, dans l'enseignement agricole, on trouve des initiatives à la pointe dans ce domaine. Ailleurs, ce sont de multiples projets éducatifs qui relient les personnels et les élèves à la nature et à la biodiversité qui existent. Il manque donc une mise en valeur de ces projets : sur les modèles des FAQ disponibles sur les sites académiques ou nationaux, **il faudrait avoir une « foire aux bonnes idées pour la transition écologique dans l'éducation »** afin de mutualiser les expériences et d'informer le maximum des personnels et d'élèves.

III°) Une vision globale de la transition écologique de l'éducation

A) Un nouveau socle pédagogique pour préparer la génération 2030

Les programmes scolaires, depuis 2003, sont mis en cohérence sous la forme d'un socle de connaissances et de compétences dans le cadre d'une dynamique européenne (stratégie de Lisbonne, 2000), intégrant la culture depuis 2013. Les programmes sont revus régulièrement et ceux de l'école et du collège datent de 2014-2015.

Le socle de 2015 doit être revu à l'aune des enjeux climatiques, ainsi que le préconise le rapport de l'IGESR de mai 2023 sur le changement climatique dans le système éducatif. Réussir la transition écologique de l'éducation passe obligatoirement par un travail sur les programmes. Leur mise en cohérence n'est pas achevée, la logique curriculaire et la logique de transversalité peuvent aboutir à la mise en œuvre d'un axe transversal concernant le changement climatique et la transition écologique. Dans le baromètre UNSA des métiers de l'éducation, publié en juin 2023, 64% des

personnels interrogés répondent que les programmes scolaires ne traitent pas de manière satisfaisante les enjeux climatiques (81% pour l'enseignement agricole). Des progrès dans ce domaine sont donc indispensables.

L'adaptation de notre monde passe par une nouvelle manière de produire, de construire, de se déplacer, de consommer, de penser, ce qui interroge l'anthropocène. C'est possible dans toutes les disciplines scolaires, et dans tous les temps éducatifs. Les savoir-faire et savoir-être deviennent primordiaux dans des sociétés qui devront faire des choix difficiles dans la manière de vivre face à des changements radicaux. Réparer, recycler, économiser, partager les ressources, s'entraider, se soutenir sont des compétences qui deviendront indispensables dans les prochaines décennies où les notions de croissance, de progrès technologique sont questionnées par les concepts de sobriété et de « low tech ».

Proposition 19 :

Missionner le conseil supérieur des programmes pour engager la construction de nouveaux programmes scolaires plus cohérents, intégrant de manière transversale le défi climatique dans toutes ses dimensions. Ils seront rédigés de la manière la plus concise possible pour qu'ils soient appropriés et déclinés dans le cadre d'une autonomie locale avec un accompagnement des personnels de direction et d'inspection pour la mettre en œuvre de manière collégiale. Il paraît indispensable de prévoir des temps en transversalité sur cette thématique comme le préconise le rapport de l'IGESR de mai 2023.

B) Un enseignement technologique et professionnel au service du virage écologique

Les écoles de la transition se multiplient à l'université, tandis que les écoles d'ingénieur et de management intègrent mieux cette question. Les préconisations du rapport Jouzel¹ dans ce domaine vont être généralisées dans le supérieur avec des modules à destination des étudiantes et des étudiants. L'enseignement technologique, agricole et professionnel sera une pièce maîtresse de la transition écologique, et l'évolution devra être rapide pour que des personnes formées et hautement qualifiées puissent la mettre en œuvre dans la prochaine décennie. La transition écologique et les changements liés à la crise climatique ne peuvent reposer que sur la seule attention renforcée

au vivant dans le système éducatif. Plus largement, c'est la place de la technique, aujourd'hui largement déléguée par les cols blancs aux cols bleus, qui devra être revue dans la société. Une économie circulaire où tout est transformé et recyclé doit s'appuyer sur des citoyens capables à la fois de réparer leur environnement, et de prendre des décisions responsables.

À ce titre, la technologie doit revenir en classe de sixième et l'enseignement technologique et numérique doit être revu, en seconde, pour constituer une véritable initiation aux différentes filières technologiques du cycle terminal, en insistant sur la dimension de la transition écologique.

¹ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/sensibiliser-et-former-aux-enjeux-de-la-transition-ecologique-dans-l-enseignement-superieur-83888>

Proposition 20 :

Accélérer la rénovation de toutes les plaquettes de diplômes, dans les enseignements post-bacs et dans les diplômes professionnels, pour adapter les contenus au défi climatique et revoir la carte des formations pour engager la montée en puissance sur tout le territoire des formations pour les métiers de la transition écologique. Les maquettes des masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation seront rénovées en conséquence.

Proposition 21 :

Adapter les nouveaux usages du numérique à la transition écologique est indispensable. Cela passe par des outils adaptés et respectueux de l'environnement (moins d'émission de GES, matériel informatique intégrant les contraintes environnementales et plus durable, etc.) et un usage informé du numérique et de ses conséquences sur la production de gaz à effet de serre. Un numérique sobre est possible. Parallèlement, des économies sur l'usage du papier doivent être faites à toutes les échelles dans nos structures éducatives et administratives.

C/ Une citoyenneté écologique construite de la Maternelle au bac

Le service national universel (SNU) au-

rait pour ambition de former la jeunesse à la résilience. Mais c'est tout le système éducatif qui doit la construire ! L'avenir de notre planète passe largement par les 15 années que vivront

les jeunes dans le temps scolaire, pour les rendre aptes à prendre des décisions et à faire face aux enjeux de l'avenir climatique. Quelle place pour la solidarité internationale alors que la justice climatique est en question quand la planète va subir des transformations provoquées par les pays riches qui ont mené la révolution industrielle ? Quelle place pour l'éthique dans le temps scolaire ? Quel temps libéré pour l'engagement, pour donner une vision positive aux jeunes de la transition écologique qu'ils devront mener et qui aura du sens pour sauver l'Humanité et notre planète ?

Former la génération 2030 pour un monde en tension, ce ne peut être uniquement le fait de quelques délégués, éco-délégués, mais bien de l'ensemble des élèves, avec deux changements nécessaires. Le premier consiste à faire vivre la démocratie réellement, quotidiennement : cela va de la vie pédagogique avec le développement des pédagogies collaboratives, à la vie de l'établissement, par une démocra-

tie scolaire renforcée. Dans la dernière édition du baromètre des métiers de notre fédération, faire vivre la citoyenneté et l'engagement dans les lieux d'éducation était la deuxième proposition la plus plébiscitée par les personnels pour répondre à la crise démocratique avec 37% des réponses à choix multiple. Le deuxième, en prenant enfin à bras le corps la santé mentale des enfants et des adolescents, où la France a pris un retard majeur par rapport aux autres pays développés, et alors que le baromètre de l'UNSA Éducation de 2023, révèle que 74% des personnes interrogées estiment que les personnels et les usagers sont touchés par l'éco-anxiété. La santé mentale des jeunes doit devenir un axe majeur des politiques éducatives, car elle influe sur toutes les dynamiques : du décrochage au climat scolaire en passant par la réussite éducative.

Proposition 22 :

La construction de l'écocitoyenneté passe notamment par des programmes d'EMC incluant cette dimension, mais **elle passe également par l'acquisition des compétences sociales dont la place doit être accrue à l'École, en particulier la coopération, la gestion des émotions, ainsi que la capacité à prendre des décisions.** Il faut aussi insister sur le rôle de l'économie sociale et solidaire comme élément structurant permettant des solutions économiques viables et respectueuses de l'environnement. Notre fédération, membre de l'ESPER qui agit dans le domaine de l'ESS, souhaite la promotion à l'École de l'économie sociale et solidaire qui permet de produire sans la logique de profit exacerbé et en prenant en compte les conditions environnementales



Construire l'éducation de demain

Les engagements présidentiels et gouvernementaux pris depuis l'an dernier pour agir sur le bâti scolaire étaient indispensables. Ils reposent cependant sur une assise financière dont tout le monde a souligné la faiblesse, voire l'infaisabilité. Cela repose donc la question du choix politique en ce qui concerne le financement des mesures relatives à l'adaptation de l'école et de la société au changement climatique. Ainsi, où l'État doit-il trouver ces financements dont on sait que les montants sont colossaux ? Des arbitrages doivent être rendus rapidement et sans tergiversation. On doit ici rappeler que l'inaction dans ce domaine coûte et coutera davantage que l'action volontariste dont ces propositions sont la déclinaison.

Il est illusoire de considérer que seul le bâti scolaire contribuera à adapter l'école

aux multiples enjeux induits par le réchauffement climatique. L'École doit tout autant s'adapter dans sa forme et dans ses contenus, or ces sujets restent absents du calendrier du ministère de l'Éducation. On ne doit pas attendre l'urgence pour agir, on ne doit pas non plus espérer une amélioration de notre situation si nous n'agissons pas collectivement et individuellement.

L'adaptation à un monde nouveau impose de toute urgence la définition et la déclinaison d'une stratégie globale en matière d'éducation. C'est pourquoi l'UNSA Éducation a établi ces propositions qui permettront d'affronter la situation.



Contact : national@unsa-education.org